

Rien ne change qu'ils disaient.....



Restructuration à Teleperformance



Pendant les 2 mois d'été, juillet et août TELEPERFORMANCE continue ses « négociations » avec les partenaires sociaux comme ils aiment nous le rappeler car en effet ils en ont encore l'obligation légale de la faire.

Mais si TELEPERFORMANCE se targue de valeurs qu'il essaie de nous faire partager il y a à travers ses négociations une réalité on a beau être des collaborateurs intègres, respectés, professionnels innovants et engagés dans la vie de l'entreprise pendant les 4 premières années de ta vie à TP on te propose le même salaire brut.....1337.70 merci gardez la monnaie....

Bien entendu dans ce monde qui évolue sans cesse vers la richesse des actionnaires tu pourras augmenter tes revenus, qui valorisent ta compétence, grâce à une rémunération variable qui valorisera ta performance individuelle

Bien sur cette prime sera calculé au prorata du temps travaillé sur l'activité.....

Devant tant de générosité il va bien entendu de soit que tout autre primés existant ou ayant existés ne peut que disparaître..... :

C'est-à-dire :

Primes cadres, Bonus annuel, incentives bonus, incentives classique, prime académie, prime activité, prime annuelle ,prime assiduité, prime challenge, prime commerce, prime contractuelle, prime de sujétion, prime de super performance, prime objectif (ACT), prime exceptionnelle, prime fin d'année, prime nao 1, prime nao2, prime objectif, prime objectif qualitatif, prime objectif quantitatif,prime perf équipe,prime présence,prime production,prime RE ,prime semestrielle, prime support, primes sur ventes, prime trimestrielle prime valo CDG prime valo RDG, prime variable, rémunération variable annuelle, rémunération variable trimestrielle.

Pour compenser ces pertes TELEPERFORMANCE propose une prime de 13 ème mois ?????????? En fait c'est comme un treizième mois mais c'est une prime que l'on peut avoir au bout de 24 mois d'ancienneté (et oui étant donné que la grande majorité des salariés a moins de 12 mois d'ancienneté Teleperformance démontre une nouvelle fois l'attachement qu'il porte à ces salariés).

Cette prime car c'est cela dont il s'agit est égale à la somme des 12 mois de salaires PERCUS durant l'exercice par le salarié.

Devant tant de générosité il va bien entendu de soit que tout autre primés existant ou ayant existés ne peut que disparaître..... :

Prime annuelle > 48 mois

Prime annuelle > 18/48 mois

Prime 13ème MOIS

Prime ancienneté

Prime vacances

Rien ne change qu'ils disaient.....

En ce qui concerne les arrêts maladie et pour les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté :

0 jour de carence au 1^{er} arrêt maladie soit une prise en charge dès le premier jour d'arrêt.

3 jours de carence au 2^{ème} arrêt maladie soit une prise en charge dès le 4^{ème} jour d'arrêt.

6 jours de carence au 3^{ème} arrêt maladie soit une prise en charge dès le 7^{ème} jour d'arrêt.

La comptabilisation du nombre d'arrêt se faisant par année civile.

Voilà les prémices d'une mascarade de négociation ou Teleperformance ne propose que le minimum ou l'application stricte de la convention collective et du code de travail, c'est à dire ce que doit appliquer l'employeur si il n'y a pas d'accord avec les organisations syndicales.

SUD appellent les salariés à préparer une forte mobilisation sans laquelle l'ensembles des services production et hors production vont voir leur pouvoir d'achat se réduire

Rien ne change qu'ils disaient.....

Rien ne change qu'ils disaient.....

Au niveau de l'aménagement du temps de travail l'employeur veut mettre en place plusieurs modifications.

Amplitude de travail :

Voici ce que propose Teleperformance

« Sous réserve des dispositions applicables en matière de travail de nuit et de travail du dimanche, l'amplitude de la journée de travail couvre la plage horaire comprise entre 6h et 22h du Lundi au Samedi.

Aucun salarié n'a à ce jour une telle amplitude sur son contrat mais :

Rien ne change qu'ils disaient...

Délai de prévenance lors d'une modification de planning

Communication de la planification de la période définie vendredi de la semaine S-1 pour la semaine S.

Communication de la modification de la planification initiale : vendredi de la semaine S-1 pour la semaine S.

Cette modification rend tous les salariés obligés de s'adapter et d'accepter une modification de ses horaires 2 jours avant que celle-ci intervienne ce qui n'existe pas actuellement mais :

Rien ne change qu'ils disaient.....

Congés pour ancienneté

Voici ce que propose Teleperformance

Après une période de 10 ans d'ancienneté : 1 jour ouvré supplémentaire

Après une période de 15 ans d'ancienneté : 2 jours ouvrés supplémentaires

Après une période de 20 ans d'ancienneté : 3 jours ouvrés supplémentaires

Après une période de 25 ans d'ancienneté : 4 jours ouvrés supplémentaires

Actuellement

Après une période de 5 ans d'ancienneté : 1 jour ouvré supplémentaire

Après une période de 10 ans d'ancienneté : 2 jours ouvrés supplémentaires

Après une période de 15 ans d'ancienneté : 3 jours ouvrés supplémentaires

Rien ne change qu'ils disaient.....

Congés pour enfant malade

Voici ce que propose Teleperformance

Il sera accordé à tout parent sur présentation d'un justificatif médical attestant de la présence indispensable auprès du ou des enfants des autorisations d'absence pouvant être fractionnées dans la limite de 5 jours ouvrés par année civile, paiement accordé à partir du quatrième jour d'absence (sauf en cas d'hospitalisation).

Actuellement les salariés ont droit à 5 jours ouvrés par année civile et par enfant payés des le premier jour.....

Rien ne change qu'ils disaient.....

Sans une mobilisation nationale de l'ensemble des salariés Teleperformance est en train de nous faire payer la crise. Teleperformance veut axer sa compétitivité en réduisant ses coûts c'est-à-dire nos salaires et avantages sociaux.

Sans la lutte des salariés il n'y a pas de Progrès Social !!!!!

Retrouvez toute l'actualité de
Teleperformance
sur le site
sudteleperformance.com



SUDPTT 31 : 20, rue Paul Lambert
31023 Toulouse
M° Bagatelle
Tél: 05 62 14 05 10